

# L'APV et l'autorisation FLEGT :

*Les défis de la gouvernance et toutes les réalisations cachées derrière...*

14<sup>ème</sup> Rencontre des Partenaires du PFBC

*«Opportunités et Défis: Climat et utilisation des terres dans le Bassin du Congo»*

Brazzaville, 8-9 octobre 2014



## UN AVEU DES DÉFIS...

- ACCORD AMBITIEUX
  - *Grandes attentes politiques*
- PAS FACILE A METTRE EN OEUVRE
  - *Complexité à devoir mélanger "technique" et "comportemental"*
- PREND BEAUCOUP DE TEMPS POUR EMETTRE LA 1ère AUTORISATION FLEGT

*Pourtant, regardons tous les efforts que cachent une autorisation FLEGT*

## LE TEMPS FAIT PARTIE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'APV ET INDUIT LES CHANGEMENTS DANS LA GOUVERNANCE...

- L'APV induit d'énormes changements dans la façon de faire des affaires : processus politique, changement dans les règles du jeu, espace pour le dialogue et de nouvelles voix, renforcement graduel des capacités des nouveaux entrants dans le dialogue.
- Pas d'annexe sur la Gouvernance – Seule l'ingéniosité des participants à s'entendre permet d'en intégrer les éléments.
- Extraordinaire potentiel qui nécessite d'en organiser la voix et de bien cerner les opportunités.

# DIVERS INTÉRÊTS DE GOUVERNANCE STRUCTURENT LE DIALOGUE DANS L'APV ET LES DÉCISIONS -1

## *Quels sont-ils ?*

### ➤ GOUVERNEMENT

- Soutenir la valeur économique réelle de la ressource
- Renforcer les objectifs de gestion de la forêt
- Formaliser / légaliser le secteur informel
- Marché domestique
- Améliorer l'image du pays et la crédibilité du secteur
- Faire avancer les réformes du secteur forestier.

### ➤ SECTEUR PRIVE

- Sécuriser et développer les marchés
- Niveler le terrain de jeu en réduisant la concurrence déloyale de l'exploitation forestière illégale
- Les petits exploitants forestiers veulent être en mesure de rivaliser avec les grandes entreprises
- Préciser les exigences et les procédures de contrôle pour réduire les possibilités de corruption

### ➤ SOCIÉTÉ CIVILE

- Avoir une voix et participer
- Droits communautaires / droits des peuples autochtones
- Appliquer la législation existante
- Clarifier les droits de l'utilisateur et la responsabilité de l'opérateur pour les collectivités
- Perception et de redistribution des taxes forestières aux communautés
- Redevabilité et transparence dans la prise de décision (affectation des terres)

# DIVERS INTÉRÊTS DE GOUVERNANCE STRUCTURENT LE DIALOGUE DANS L'APV ET LES DÉCISIONS -2

## *Comment le dialogue sert les intérêts?*

- Directement intégrés dans l'accord
  
- Plate-forme pour les questions de gouvernance au-delà des engagements de l'APV
  - Une redevabilité accrue sur l'attribution des permis (Lib / Gha)
  - CCMO fournit une plate-forme de dialogue sur la réforme du code forestier (Cam)
  - La conversion des forêts pour le palmier à huile (Cam)
  
- Processus APV lui-même: connexion des niveaux national, régional et international

## A - DIRECTEMENT INTÉGRÉ DANS L'ACCORD : *DERRIÈRE L'AUTORISATION FLEGT, TOUT LE TRAVAIL EN AMONT...-1*

- Consensus sur la définition de la légalité
  - ➔ *VOIX, PARTICIPATION, CLARTÉ LÉGISLATIVE*
- Rôles, responsabilités et procédures des diverses administrations et autres acteurs du SVL sont développés et adoptés
  - ➔ *CLARTÉ INSTITUTIONNELLE / REDEVABILITÉ*
- Nouveau projet de loi rédigé et adopté afin de permettre l'émission des Autorisations FLEGT
  - ➔ *CLARTÉ LÉGISLATIVE*
- Capacités du gouvernement et du secteur privé pour vérifier la conformité juridique sont renforcées
  - ➔ *RENFORCEMENT DE CAPACITÉ*

## A - DIRECTEMENT INTÉGRÉ DANS L'ACCORD : *DERRIÈRE L'AUTORISATION FLEGT, TOUT LE TRAVAIL EN AMONT...-2*

- Toutes les entreprises engagées dans l'exploitation, la production, le transport et l'export sont contrôlées sur leur conformité légale
  - ➔ *NIVELLEMENT DE LA BASE LÉGALE,*
- Le Système de Vérification de la Légalité (SVL) est régulièrement audité par une tierce partie
  - ➔ *CRÉDIBILITÉ,*
- Infractions sont prises en compte et traitées
  - ➔ *APPLICATION DE LA LOI,*
- Les rapports de l'Observation Indépendante (OI) de la société civile
  - ➔ *ASSURANCE DE REDEVABILITÉ.*

# B - DIRECTEMENT INTÉGRÉ DANS L'ACCORD : *LES PLUS LARGES ENGAGEMENTS DE L'APV -1.*

- **Rendre l'information publique**

- Annexe reflétant les vues des divers parties prenantes sur ce qui doit être rendu public. Opportunité pour les différentes parties de rendre transparents les processus, les procédures et décisions et demander des comptes au secteur forestier.
- Les gouvernements communiquent plus/mieux vers les parties prenantes et le public.



### Bienvenue sur le site de l'APV FLEGT au Congo !

Face aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers le monde, l'Union européenne a mis en place en 2003 un plan d'action (FLEGT) pour lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce des produits associés.

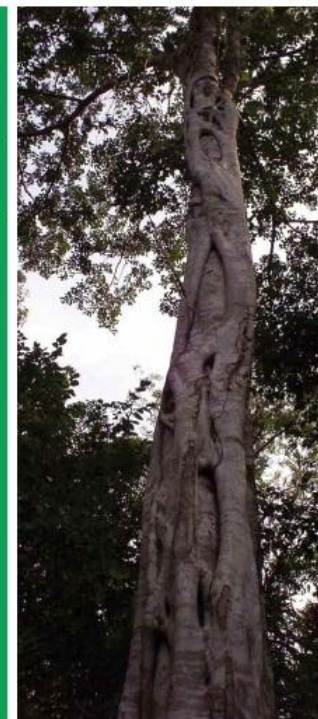
L'acronyme anglais **FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade)** signifie en français **Application des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux.**

*« L'exploitation illégale a un impact dévastateur sur les forêts les plus précieuses au monde et sur les peuples qui y vivent et en dépendent ! »*

Le Plan d'Action FLEGT de l'UE propose donc de développer des Accords de



### Actualité





## B- DIRECTEMENT INTÉGRÉ DANS L'ACCORD : *LES PLUS LARGES ENGAGEMENTS DE L'APV -2.*

- Réforme législative et de politique forestière
  - Corriger les incohérences, apporter de la clarté et garantir les intérêts des parties prenantes.

### ***Ghana***

Adoption de politiques visant à réduire l'exploitation forestière illégale sur le marché intérieur.

### ***Libéria***

Règlements en cours d'élaboration: l'exploitation forestière par tronçonneuse, abandon des grumes, transit, importation et le bois saisi, Accès des tiers et l'utilisation de la ressource dans les concessions...

### ***Cameroun***

Textes pris pour traiter de la vérification, de l'émission de autorisations et des non-conformités

Attente de signature sur des procédures concernant les ministères du Travail et de l'Environnement

Réforme de la loi forestière en cours .

### ***Congo***

Finalisation de la révision du code forestier en cours : mobilisation de nouveaux appuis pour soutenir un meilleur processus de consultation et de participation des parties prenantes.

## B - DIRECTEMENT INTÉGRÉ DANS L'ACCORD : *LES PLUS LARGES ENGAGEMENTS DE L'APV -3.*

- **Observation Indépendante**
  - Assurer la participation et la supervision pour assurer la reddition de comptes (IDN, ROC)

## C – LE PROCESSUS APV LUI-MÊME.

- Il ouvre et légitime un espace politique nouveau plus large pour le débat national,
- La visibilité du processus augmente la pression pour plus de transparence, une représentation équilibrée, un processus de prise de décision explicite,
- Le processus va au-delà des frontières nationales. Il attire l'attention des pays voisins et suscite un dialogue régional,
- Le caractère bilatéral de l'APV et sa visibilité mettent en évidence des enjeux et implication conjointe avec l'UE dans la qualité de l'autorisation FLEGT attendue.
- La création d'un mécanisme conjoint dédié, le CCMO, devient un outil idoine pour traiter les questions de gouvernance au-delà de la portée de l'APV.

## POUR LA RÉFLEXION...

- ✓ L'autorisation FLEGT reste la finalité visible de la mise en œuvre de l'APV mais elle ne sera que *la partie émergée* de l'iceberg.
- ✓ L'émission des autorisations FLEGT demeure donc la motivation principale des pays partenaires car elle résume, malgré tout, une partie conséquente de l'amélioration du système de vérification de la légalité.
- ✓ Toutefois, en attendant de pouvoir émettre cette 1<sup>ère</sup> autorisation FLEGT, les pays partenaires et toutes les parties prenantes engagées construisent jour après jour l'environnement favorable à cette 1<sup>ère</sup> émission avec l'ambition d'améliorer aussi la gouvernance du secteur forestier du pays.

Merci de votre attention

Alain Pénelon, EFI

[alain.penelon@efi.int](mailto:alain.penelon@efi.int)

